



**RECU EN PREFECTURE**

Le 22 octobre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201009-D00619310-DE

## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 09 octobre 2020**

**Le Conseil Municipal, convoqué le 02 octobre 2020, s'est réuni à la  
Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Thierry PETAMENT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE

**Secrétaire :**

Mme Julie CHETTOUH

**Absents :**

Mme Anne BENEDETTO, M. Laurent CROIZIER, M. Jean-Marc FAIVRE, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Aurélien LAROPPE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

**Procurations de vote :**

Mme Anne BENEDETTO donne pouvoir à M. Hasni ALEM, M. Laurent CROIZIER donne pouvoir à Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Marc FAIVRE donne pouvoir à M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO donne pouvoir à M. Anthony POULIN, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à M. François BOUSSO, M. Christophe LIME donne pouvoir à M. André TERZO (à compter de la question n° 14), Mme Laurence MULOT donne pouvoir à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 5), Mme Sylvie WANLIN donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, Mme Marie ZEHAF donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR

**OBJET :** Mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire - Exonérations des loyers et charges

## Mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire Exonération des loyers et charges

**Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe**

|                 | <b>Date</b> | <b>Avis</b>       |
|-----------------|-------------|-------------------|
| Commission n° 2 | 22/09       | Favorable unanime |
| Commission n° 3 | 25/09       | Pour information  |

### 1 – Contexte

La commune de Besançon loue des locaux à des associations ainsi qu'à des établissements culturels. Les secteurs associatifs et culturels ont été particulièrement touchés par la crise sanitaire et les mesures de confinement. Aussi, dans l'attente d'un arbitrage, la Ville avait procédé à la suspension de loyers et charges normalement dus par ses locataires sur le 1<sup>er</sup> semestre 2020.

Ont été suspendus les appels de loyers et charges pour 3 mois pour l'ensemble des associations payant leur loyer mensuellement ou trimestriellement et les appels annuels dont les échéances intervenaient entre fin avril et début juillet ont également été reportés.

La Ville de Besançon a par ailleurs suspendu les appels de loyers et charges pour 3 mois pour les établissements culturels.

### 2 - Exonération des associations

Afin de soutenir le secteur associatif fragilisé par la crise, il est proposé d'exonérer de 6 mois de loyers et charges toutes les associations payant plus de 100 € de loyer et charges par an (148 associations concernées dont le Centre International de Séjour et l'Etrier Bisontin) ainsi que les ateliers d'artistes.

Cette exonération de 6 mois entraîne une diminution de recettes au titre de l'exercice 2020 de :

- 94 491 € pour les diverses associations
- 30 829,90 € pour le Centre International de Séjour
- 16 000 € pour l'Etrier Bisontin

Soit 141 320,90 € pour l'ensemble des associations.

### 3 - Exonération des établissements culturels

Afin de soutenir le secteur culturel également touché par la crise, il est proposé d'exonérer les établissements culturels locataires de la Ville de Besançon que sont la Rodia, l'EPCC Les 2 scènes, et le Centre Dramatique National, de 6 mois de loyers et charges.

Cette exonération entraîne une diminution de recettes de 223 049.92 € pour l'exercice 2020.

#### 4- Exonération des loyers des commerces

Le Conseil Municipal du 15 juillet 2020 a décidé de l'exonération de trois mois de loyers pour les bars, restaurants et hôtels dont l'activité n'a pas été possible du fait du contexte sanitaire. L'entreprise « La Table de Nicolas », exploitant du restaurant de la Piscine La Fayette, a subi non seulement la fermeture imposée à tous les restaurateurs jusqu'en juin, mais également une quasi absence de clientèle au cours de l'été en raison de la réduction de la Fréquentation Maximale Instantanée de la piscine de 900 personnes à 100, puis d'une fermeture technique de l'équipement aquatique début septembre.

Ainsi, il est proposé une exonération de 6 mois de loyer pour cette entreprise.

Cette exonération entraîne une diminution de recettes de 5 000 € pour l'exercice 2020.

#### 5 - Modalités d'exonération

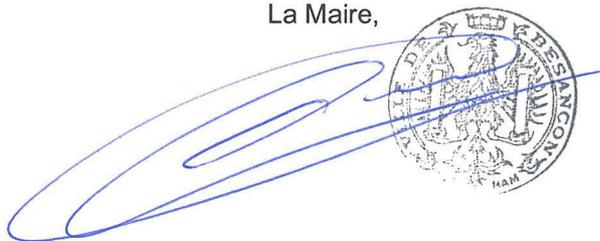
En conséquence, les trois mois d'appels suspendus au 1<sup>er</sup> semestre 2020 ne seront pas appelés, et 3 mois supplémentaires seront exonérés sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2020.

Pour les cas où, par erreur, aucune suspension n'aurait été appliquée, un remboursement du montant correspondant à 6 mois d'exonération sera effectué.

Les incidences budgétaires liées à ces exonérations sont prises en compte dans la décision modificative n° 1 de l'exercice 2020 présentée lors de ce conseil municipal.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les propositions d'exonération de loyers et charges.**

Pour extrait conforme,  
La Maire,

The image shows a blue ink signature of Anne VIGNOT written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'COMMUNE DE LA FAYETTE' around the perimeter.

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0